

DEPARTEMENT DE L'AIN

Arrondissement de BOURG EN BRESSE

Canton d'ATTIGNAT

Commune de MONTCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20220317-2022003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2022

2022/003/nat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET

L'an deux mil vingt-deux et le dix-sept mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN Maire, à 19h à la Salle Communale, en session ordinaire.

Convocation du : 10 mars 2022

Présents : MM. TARPIN – DURAND– MOISSON– MEURENAND – NAULET - PACCOURD–

Mmes. BOUCHET– LEBLANC- GIORIA – PERRAUD -DAMIDAUX-BARRE-LOPES.

Excusés : Mme : PASQUET

M. : MAITRE

A été élu secrétaire : JACQUES MEURENAND

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE

En préambule, il est rappelé que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, a été mis en place, depuis 2019, par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de signalisation verticale et horizontale.

Les contrats ont été résiliés à l'amiable au 31 décembre 2021 en raison d'une réorganisation du titulaire induisant son désengagement sur notre territoire.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de travaux de signalisation verticale et horizontale.

La convention de groupement de commandes est à établir entre :

- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,
- la Commune de Buellas,
- la Commune de Dompierre-sur-Veyle,
- la Commune de Jasseron,
- la Commune de Lent,
- la Commune de Montcet,
- la Commune de Montracol,
- la Commune de Péronnas,

- la Commune de Polliat,
- la Commune de Servas,
- la Commune de Saint-André-sur- Vieux Jonc,
- la Commune de Saint-Denis-les-Bourg,
- la Commune de Saint Rémy,
- la Commune de Vandeins,
- la Commune de Viriat.

La convention, ci-annexée, constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation de l'accord-cadre (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification de l'accord-cadre). Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins

A titre prévisionnel, les travaux de signalisation verticale et horizontale feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un allotissement géographique. Ces derniers auront une durée initiale d'un an avec la possibilité d'une période de reconduction d'un an.

Il demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du *Maire*,

Après en avoir délibéré,

A MONTCET

AUTORISE l'adhésion de la commune de MONTCET au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de signalisation verticale et horizontale ainsi que sa désignation en tant que coordinatrice du groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre les communes Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Péronnas, Polliat, Servas, Saint-André-sur-Vieux Jonc, Saint-Denis-les-Bourg, Saint Rémy, Vandeins et Viriat ainsi que sur la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

AUTORISE M. le Maire, TARPIN Franck, à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

F. TARPIN

